



# Audience du 21 juin 2013

A la demande de la CGT, une délégation a été reçue par la direction le 21 juin, cette dernière était représentée par Mme Soudain, M Mariel et M Macé.

La CGT avait sollicité cette audience, notamment sur la question du contrôle des dossiers fiscaux des agents, dans le cadre de la mise en œuvre de la note de la DRFIP sur la déontologie du 14 février 2013.

Rappelons tout d'abord quelques éléments de contexte :

La DGFIP convoque sous forme de *piqûres de rappels déontologiques* l'ensemble de ses agents à des stages obligatoires, et a annoncé un dispositif de contrôle de leurs dossiers fiscaux.

Avec la forme obligatoire de ces stages, de nombreux agents ont considéré qu'il s'agissait de défiance de la part de leur administration.

Or, les chiffres cités dans les documents du Comité Technique de Réseau (CTR) du 25 septembre 2012 montrent que le nombre de dossiers disciplinaires à la DGFIP est négligeable : 0,07% des agents dont 21% de ces 0,07 % au titre des obligations fiscales, soit un nombre infinitésimal.

Il convient également de préciser qu'avec un point d'indice bloqué depuis juillet 2010, la probabilité de tomber sur un agent de la DGFIP se faisant ouvrir un compte en Suisse par un ami avocat fiscaliste nous semble relativement faible.

Alors qu'on nous annonce régulièrement la fin des paradis fiscaux, un rapport du Sénat chiffre à 50 milliards d'euros le montant annuel de la fraude fiscale en France.

Si la dépréciation du pouvoir d'achat ne semble pas concerner toute le monde, les leçons de morale sur les bienfaits de la politique de rigueur budgétaire risquent d'être de plus en plus difficiles à faire passer pour le gouvernement.

Ce qui est certain, c'est qu'avec l'annonce faite par la ministre Lebranchu d'un nouveau gel du point d'indice pour 2014, les effets de cette politique salariale sont désastreux.

Concernant le dispositif de contrôle des agents, il a été reprécisé par M Mariel :

## 1 Le respect annuel des opérations déclaratives des agents et le respect des obligations de paiement de leurs impôts.

Les chefs de services qui font ces contrôles utilisent l'outil Adonis qui peut faire apparaître des situations de paiement qui ne sont pas à jour, d'où l'envoi de messages à certains collègues infondés.

La direction a précisé ne pas avoir obtenu le droit d'utiliser l'application REC de la part de la DG (REC fait apparaître une situation de paiement à jour).

## 2 CSP (contrôle sur pièces) :

Il s'agit du contrôle quinquennal des dossiers des agents, ce CSP est en principe confié à l'équipe d'encadrement du SIP du domicile de l'agent « *dans le respect des procédures applicables à tout contribuable et dans la plus stricte confidentialité des échanges* » (note du 14 février).

La délégation CGT a insisté sur cet aspect ainsi que sur l'aspect sensible des situations de paiements des agents, la direction doit aménager la forme de ses demandes d'informations, elle s'y est engagée.

De plus concernant les demandes d'informations faites aux agents par mail dans le cadre du CSP, nous avons demandé que les droits garantis aux contribuables lors de l'envoi d'une demande d'informations (communication des droits, délai de réponse etc) soient également garantis aux agents, strictement de la même façon, la direction s'y est également engagée.

Enfin, nous avons insisté sur la confidentialité, qui doit être absolument respectée, et sur le fait que les demandes de dossiers concernant des collègues ne soient pas adressés directement dans les SIP aux

agents des secteurs, la direction a aussi pris note de cette demande. De même, à notre demande, le directeur s'est engagé à ce que les demandes d'explications ne soient plus faites aux agents par le biais de leur supérieur hiérarchique.

Nous avons insisté sur le fait que pour de nombreux agents, ces contrôles de la situation fiscale sont une « nouveauté » qui est mal perçue, voire considérée par certains comme discriminatoire. Aussi, il est absolument indispensable que la direction applique des méthodes claires et respectueuses des droits de tous les agents, au même titre que tout contribuable.

## **Mail aux agents sur le respect des horaires :**

La délégation CGT a également évoqué le mail de rappel à l'ordre adressé à tous les agents du département au sujet du respect des pointages. Le ton et le contenu de ce message ont beaucoup déplu à nombre de collègues, n'appréciant pas de se voir traités comme des fraudeurs potentiels, considérés comme suspects.

Pour la direction, il s'agissait, après avoir constaté des problèmes de pointage pour quelques collègues, de rappeler la règle à l'ensemble des agents, tout en étant conscient que le phénomène est marginal et que l'immense majorité des destinataires ne seraient pas concernés. Pour le directeur, les agents non concernés n'avaient qu'à envoyer le message à la corbeille...

C'est ce que probablement de nombreux collègues auront fait... mais pour la CGT ce n'est pas satisfaisant. Si des dérives sont constatées, à plus forte raison quand elles sont très marginales, la direction n'a pas à mettre la pression à l'ensemble des agents du département.

## **Mutations, emplois et CAP locales :**

En fin de réunion, nous avons évoqué le mouvement de mutation du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Les premiers éléments connus montrent qu'il sera insuffisant pour permettre de combler les vacances d'emplois, d'autant plus qu'il n'y aura pas d'autre mouvement avant le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Les mutations nationales B et C gestion publique annoncées une semaine plus tôt en sont l'illustration.

La CGT a rappelé son interpellation de la direction locale, le jour de la publication de ces mouvements, pour qu'un mouvement complémentaire soit demandé à la direction générale. M. MARIEL nous a appris qu'il avait essuyé un refus de la DG... Il n'y aura donc pas de mouvement complémentaire B et/ou C gestion publique pour le 1<sup>er</sup> septembre et des postes et services connaîtront de gros problèmes de vacances d'emplois, sur des périodes pouvant être très longues... jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Et qui seront les perdants ? les agents (qui subiront de nouvelles dégradations de leurs conditions de travail) et le service public.

Dans cet échange nous avons appris que les suites du mouvement B de la filière fiscale ne seraient connues que le 9 juillet ! Du coup, il apparaissait impossible de tenir la CAP locale pour ces agents le 11 juillet. Depuis, nous avons appris que la direction régionale prévoit de faire la CAP locale B en deux temps : filière gestion publique le 11 juillet, filière fiscale le 18 juillet. Mauvaise nouvelle pour les agents concernés, notamment pour ceux venant de départements extérieurs, qui auront encore moins de temps pour trouver un logement, organiser leur déménagement, l'inscription des enfants à l'école, etc.

## **Point sur l'action à St-Malo :**

Nous avons rappelé au directeur son engagement pris en CTL d'aller à St-Malo rencontrer les agents après leur pétition. A quelle date compte-t-il s'y rendre ? Réponse : 11 juillet ou 19 juillet en fonction des CAP locales de mutation. Les agents en lutte apprécieront !!!

La délégation CGT à l'audience :  
Nathalie HARDY, Joël GARNIER, Hervé COUVERT